



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École Dollard-des Ormeaux

Date: 2017-04-27

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 2017-05-02. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sous l'onglet 2016-2017 du site Internet de notre école et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte au même endroit :

<http://www.ddo.ecoleouestmtl.com/>

La direction



Actions réalisées en 2016-2017 :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ◆ Application et révision du code de vie. ◆ Plan de surveillance stratégique et surveillance active au service de garde—port du dossier. ◆ Mesures d'encadrement des élèves—mise en place d'un protocole-école en situation d'urgence et d'urgence médicale. ◆ Affiches sur les 4R (réagir, rassurer, référer et revoir) ◆ 4 vox-pop présentés aux élèves (prévention violence et intimidation) | <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ateliers AMCAL pour divers niveaux ◆ Atelier sur l'intimidation et sur les dangers des réseaux sociaux ◆ Ateliers donnés par l'agente sociocommunautaire ◆ Jeunes leaders : quelques diners animés dans la cour d'école ◆ Caravane de la tolérance—murale et bracelet de l'engagement ◆ Consolidation des relations interculturelles - activités de jumelages |
|---|--|

Impacts de nos actions :

En nous basant sur une démarche structurée, planifiée et concertée, nous avons atteint plusieurs des objectifs que nous nous étions fixés en matière de prévention et traitement de l'intimidation et de la violence. Les mesures de prévention mises en place visent à contrer une grande majorité des formes d'intimidation ou de violence. Les mesures d'encadrement des élèves ainsi que la création d'un protocole-école en situation d'urgence et d'urgence médicale font en sorte que nous sommes mieux préparés à gérer uniformément les urgences. De plus, la panoplie d'activités offertes aux élèves permettent de soutenir leur engagement afin de vivre dans un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Actions prévues pour 2017-2018 :

- ◆ Passation du questionnaire SÉVI (sécurité à l'école : violence et intimidation) afin d'obtenir un portrait à jour de notre école.
- ◆ Élaboration de nouveaux objectifs et mise à jour de notre plan de lutte.
- ◆ Plan de surveillance stratégique pour l'ensemble du personnel.
- ◆ Application et révision du code de vie.
- ◆ Maintient de plusieurs des moyens réalisés en 2016-2017 et ajout d'un soutien aux maternelles et 1er cycle.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP). Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).